

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non dans ce fonds.

VERY DEFENSIVE PORTFOLIO

Parts de classe C : Capitalisation (ISIN: BE6276499173), Parts de Classe C : Distribution (ISIN : BE6271998757)

Parts de classe CI : Capitalisation (ISIN: BE6315231462)

Un compartiment de la sicav VAN LANSCHOT BEVEK (OPCVM), Société de gestion : CADELAM

Objectifs et politique d'investissement

- * Le fonds se fixe pour but d'offrir aux actionnaires une exposition aux marchés financiers mondiaux au moyen d'une gestion active du portefeuille. Une gestion active du portefeuille signifie qu'en fonction de la stratégie d'investissement du gestionnaire, certaines catégories d'actifs ont plus de poids que d'autres. La stratégie est évaluée en permanence, ce qui entraîne un ajustement régulier du portefeuille. La gestion active du portefeuille se joue également au sein d'une catégorie d'actifs dans laquelle, par exemple, une région peut être sous-pondérée ou surpondérée. Ensuite, le suivi au niveau des instruments (actions, obligations, fonds sous-jacents) entraîne également des ajustements réguliers. Maximum 30% du portefeuille sera investi (directement ou indirectement) dans des actions, dans des valeurs immobilières cotées ou indirectement dans des matières premières et métaux précieux par le biais d'autres OPCVM ou OPCA (pour autant que les investissements dans ces OPCVM et OPCA répondent aux exigences de la législation belge).
- * Le fonds peut recourir de façon limitée à des instruments financiers dérivés. Cette limitation implique d'une part que les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour aider à la réalisation des objectifs d'investissement (par exemple pour augmenter ou diminuer l'exposition à un ou plusieurs segments de marché dans le cadre de la stratégie d'investissement). D'autre part, les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour éliminer la sensibilité du portefeuille à une donnée du marché (comme la couverture d'un risque de change ou la protection contre des marchés baissiers).
- * Sont au minimum d'application les stratégies de durabilité suivantes :
 - o UN Global Compact : Exclusion des entreprises qui violent ces principes (à plusieurs reprises).
 - o Exclusions : Exclusion des secteurs, des pratiques ou des entreprises indésirables.
 - o Intégration ESG : Prise en compte systématique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG, Environmental, Social, Governance) dans l'évaluation des organisations, au-delà de l'analyse financière classique.

o Best-in-Class : Sélection des meilleurs élèves de la classe dans chaque secteur, en fonction de leurs performances ESG positives.

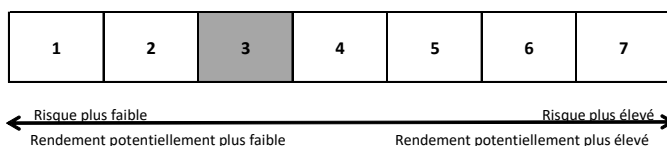
Pour la sélection des OPCVM et OPCA, le critère est qu'ils appliquent au moins les stratégies de durabilité ci-dessus.

- * En tant que gestionnaire financier, Van Lanschot s'engage à réaliser une création de valeur durable à long terme. La réalisation de cet engagement repose sur trois piliers : (1) outre l'application des critères purement financiers dans le processus d'investissement et (2) des différentes stratégies de durabilité (UNGC, exclusions, intégration ESG et approche best-in-class), (3) un actionariat actif est mis en avant. Ce dernier point est réalisé par l'engagement et le vote aux assemblées. La politique d'engagement et le vote aux assemblées est axée sur le secteur de l'énergie et des services aux collectivités. Pour Van Lanschot, en effet, le changement climatique est aujourd'hui le principal défi pour la société. Et ce sont les entreprises de ces deux secteurs qui ont le plus d'impact direct sur le changement climatique. Par conséquent, ce sont aussi les entreprises qui peuvent, de la manière la plus directe, contribuer à un changement positif sur la question climatique.
- * Les actionnaires du fonds ne bénéficient d'aucune garantie de capital ni de protection du capital. Vous pouvez, chaque jour ouvrable belge, souscrire des parts du fonds ou obtenir sur simple demande le remboursement de parts. Les parts de capitalisation ne distribuent pas de dividendes. Le résultat annuel est capitalisé (ou réinvesti). Les parts de distribution distribuent annuellement un dividende, pour autant que les résultats du fonds le permettent.

Autres remarques spécifiques :

- * Recommandation : ce fonds convient aux investisseurs ayant un profil de risque très bas qui ne prévoient pas de récupérer leur argent dans les 5 ans.
- * L'investissement minimum dans la classe C est de 2.500.000€. Les parts de la classe CI sont réservées aux investisseurs institutionnels et professionnels avec un investissement minimum de 2.500.000€.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur synthétique représente la volatilité historique du fonds sur une période de 5 ans (risque de marché).

Les données historiques, comme celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur du fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. La catégorie dans laquelle le fonds est classé est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds est classé dans cette catégorie parce qu'il peut investir aussi bien en actions qu'en obligations. Par conséquent, le risque que la valeur de ce fonds fluctue fortement est moyen.

Autres risques essentiels pour le fonds et non (suffisamment) pris en compte par l'indicateur synthétique :

Risque d'inflation : Le fonds contient un portefeuille d'obligations. Ce portefeuille est soumis à un risque moyen d'inflation étant donné qu'une hausse de l'inflation entraîne généralement une hausse des taux d'intérêt qui influe négativement sur les cours des obligations.

Risque de crédit : Le fonds peut investir dans des obligations ayant un rating inférieur à BBB-, si bien que le risque de crédit est moyen.

Risque de change : Le fonds investit au moins 75% de ses actifs en instruments qui sont cotés en euro.

Pour un aperçu complet des risques du fonds, veuillez vous référer à la section consacrée aux risques dans le prospectus.

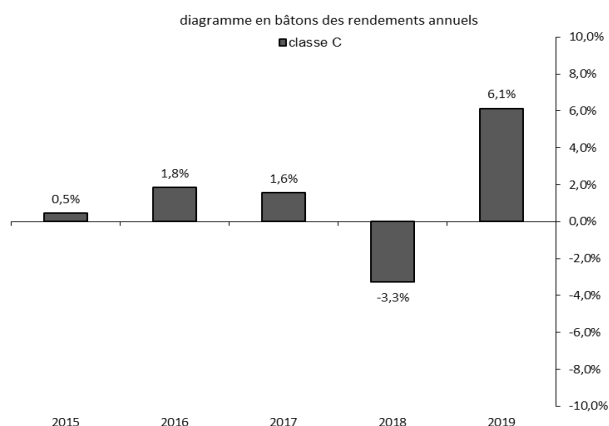
Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les frais de marketing et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%
Changement de compartiment	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci soit investi ou avant que le revenu de votre investissement vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	La classe C 1,00% ; la classe CI 0,94%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Pas d'application

- * Le chiffre des frais courants est une estimation des frais comme ils ont augmentés de 0,01% lors du prospectus du 07/06/2019. Étant donné que la classe CI existe depuis moins d'un exercice entier, le pourcentage de frais courants est une estimation basée sur le relevé des frais tel qu'il est présenté dans le prospectus. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre. Ce chiffre n'inclut pas les frais de transactions du portefeuille. Le rapport annuel du fonds de chaque année financière contient plus d'information concernant les frais exacts.
- * Pour plus d'informations sur les frais et les rémunérations, veuillez vous référer à la section 'Provisions et frais' du prospectus.

Performances passées



- * Il s'agit des rendements du passé, qui ne constituent pas un indicateur des performances futures.
- * Le diagramme montre la performance de la classe C du fonds en pourcentage de variation de la valeur d'inventaire d'une année civile à l'autre, exprimée dans la devise du fonds.
- * Le calcul des performances passées tient compte de tous les frais et rémunérations, à l'exception des taxes et des frais d'entrée et de sortie qui ne peuvent pas être attribués au fonds.
- * La classe C du Very Defensive Portfolio a été créée le 19 novembre 2014. La classe CI a été créée le 1 septembre 2019.
- * Les chiffres de rendement affichés sont calculés en EUR.

Informations pratiques

- * Dépositaire : KBC Bank sa
- * Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts, les derniers rapports annuel et semestriel ainsi que d'autres informations pertinentes concernant le fonds peuvent être obtenus gratuitement en langue française et néerlandaise auprès de l'institution chargée du service financier KBC Bank sa, Avenue du port 2, 1080 Bruxelles et auprès du promoteur Van Lanschot N.V., succursale belge, Desguinlei 50, 2018 Anvers (www.vanlanschot.be).
- * Les derniers cours des parts sont disponibles sur www.vanlanschot.be et sur le site web de BEAMA http://www.beama.be/fr/vni?set_language=fr et sont publiés quotidiennement dans la presse financière (De Tijd et l'Echo).
- * Le fonds est soumis à la législation fiscale belge, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Le traitement fiscal dépend de votre situation personnelle et peut changer dans le futur. Pour en savoir plus, veuillez consulter un conseiller.
- * La responsabilité de CADELAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.
- * Des informations détaillées sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion, avec une description du mode de calcul de la rémunération et des règles de versement et l'identité des personnes responsables de l'octroi des rémunérations et des versements (le comité de rémunération) peuvent, sur demande, être obtenues gratuitement en version imprimée ou consultées sur <https://www.cadelam.be/fr/remuneration-policy>.
- * Vous avez le droit d'échanger vos parts contre des parts d'un autre compartiment du fonds. Des informations détaillées sont disponibles sur www.vanlanschot.be.
- * L'actif et le passif des différents compartiments du fonds sont séparés. En conséquence, les droits des créanciers relatifs à un compartiment sont limités à ce compartiment.
- * Il existe plusieurs classes d'actions pour ce fonds. Veuillez vous référer au prospectus pour plus d'informations.
- * Ce document décrit un compartiment du fonds, tandis que les rapports semestriels/annuels sont établis au niveau du fonds, pour l'ensemble des compartiments.
- * L'OPCVM Van Lanschot Bevek est une sicav de droit belge répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE.